



Rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes

Cinquième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

1. La deuxième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu à Genève le 14 mai 2005 sous la présidence du Dr A. A. Yoosuf (Maldives).¹

RAPPORT INTERIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2. Le Comité a noté les principaux points du premier rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes.²

- La vérification a été effectuée aux trois niveaux de l'Organisation : bureaux de pays, bureaux régionaux et Siège. Des consultations régulières avec le Secrétariat et la coordination avec le Bureau des services de contrôle interne ont débouché sur l'établissement d'une relation de travail efficace et l'utilisation optimale des ressources en matière de vérification.
- Certains des points abordés dans le rapport ont également été soulignés dans des rapports antérieurs du Commissaire aux Comptes.
- Des progrès dans le domaine des politiques et des procédures ont été constatés ; la politique de prévention des fraudes et les principes directeurs correspondants ont été mis au point sous forme définitive et publiés. La politique en matière d'environnement devrait être finalisée dans un proche avenir. Les travaux relatifs au Manuel de l'OMS et aux politiques et procédures existantes concernant les subventions pour les dépenses locales se poursuivent et le Secrétariat est encouragé à les terminer rapidement.
- Les recommandations de consultants extérieurs portant sur la révision des processus en matière de budget et de finances au Bureau régional de l'Afrique devraient être mises en oeuvre dès que possible, de même que celles concernant la poursuite des travaux relatifs à l'établissement d'inventaires complets, exacts et cohérents à l'échelle de l'Organisation.

¹ Pour la liste des participants, se reporter au document A58/27.

² Document A58/28.

- On a souligné la nécessité qu'il y a à respecter les politiques et procédures existantes dans plusieurs domaines : les rapports d'adjudication détaillés concernant les contrats de service, le contrôle des attributions de crédits et des dépenses, les engagements non réglés, les comptes d'avance et les avances aux membres du personnel.

3. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes et recommandé que le rapport du Commissaire aux Comptes pour la période biennale comporte un tableau faisant apparaître l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations importantes (passées et présentes). Le Comité a noté que le contrôle des attributions et des dépenses faisait partie intégrante de la discipline financière et que des mesures appropriées devraient être prises le cas échéant pour son exécution.

4. Le Comité a noté que le Secrétariat avait pris des mesures pour améliorer le processus d'évaluation des membres du personnel, qui sont liées à l'amélioration de la qualité du travail et des résultats de l'Organisation. Les investissements en matière de formation ont augmenté, l'accent étant mis davantage sur le développement des compétences gestionnaires dans le cadre du programme mondial de gestion et d'encadrement.

5. Le Secrétariat a expliqué que le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage, actuellement lent parce que manuel, sera amélioré avec l'introduction du système mondial de gestion. En réponse à une question précise, le Secrétariat a confirmé que le Directeur général était autorisé à opérer des virements dans la limite de 10 % du montant du budget ordinaire d'une section de la résolution portant ouverture de crédits à une autre.

6. Le Comité a pris note du rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes et demandé qu'un tableau récapitulatif des conclusions et des progrès figure à l'avenir dans ce rapport.

= = =